



TROAS
Courrier
d'Alliances Internationales

Au Sommaire

**L'AAI au service
des enfants**

Éditorial

Sommaire

N°73 ♦ MARS 2017

■ **Editorial** p.2

Jean-Claude Michel
Directeur de l'AAI

■ **Portrait** p.3

Jérôme Mayolle
Une vie au service de l'Afrique
Par Jean-Claude Michel

■ **Dossier** p.4

« Mes enfants meurent, qui enverrai-je ? »
Par Martine Michel

■ **Ce que dit l'Eglise** p.5

Dignité et droits des enfants

■ **International** p.6

Alliances Internationales au service des enfants
Engagements passés et actuels
Par Jean-Claude Michel

■ **Témoignage** p.7

Hommage de Kabinda à « docteur Jérôme »
Par sr Marie de la Croix

■ **Publication** p.8

« Pour l'amour de la vie »
Nouveau livre de Jean-Claude MICHEL

■ **Fondation TALITHA** p.8



Comme cela était déjà initié dans notre précédente « lettre », ce nouveau numéro de « Troas – Courrier d'Alliances Internationales » est l'occasion d'une nouvelle présentation. Tout en respectant le format et les grandes rubriques dont vous êtes familiers, la nouvelle formule offre plus d'images, un texte plus aéré, des couleurs

différentes. Ce renouvellement veut aussi exprimer notre souhait de mieux vous rendre compte de nos actions, reflets et traductions de vos aides si généreuses.

En parcourant notre site Internet, vous avez probablement appris le décès de Jérôme MAYOLLE, ancien directeur d'Alliances Internationales durant plus de 10 ans. Nous avons voulu lui rendre hommage notamment en publiant un témoignage en provenance de Kabinda en RDC où il aura longuement séjourné.

Dans le cadre du thème sur la « famille » que nous abordons cette année, il nous est apparu important de parler des enfants. Un article leur est donc consacré, de même nous évoquons les aides à l'enfance réalisées par l'AAI.

En page 8, nous rappelons le lien entre « Alliances Internationales » et la « Fondation Talitha » qui offre la possibilité d'une défiscalisation de l'ISF, pour ceux qui y sont assujettis. Merci d'être nos relais pour le partage de cette information.

Enfin nous présentons la dernière nouveauté d'Alliances Internationales, un petit livre intitulé « Pour l'amour de la vie » qui témoigne du travail, de la présence et du service accomplis par ceux et celles qui partent loin de chez eux, pour partager leur compétence, leur temps, leur générosité au bénéfice des pauvres.

Nous vous remercions encore pour votre présence et votre engagement à nos côtés. Avec toute notre reconnaissance et notre fidèle amitié.

par **Jean-Claude Michel**
Directeur de l'AAI

Troas - Le Courrier d'Alliances Internationales, 60 av du Général Compans 31700 Blagnac
- Tél. : 05 61 43 10 83 - Mail : alliances@alliances-internationales.org

Directeur de Publication : Jean-Claude Michel

Comité de rédaction : Jean-Claude Michel, Martine Michel, Jean-Pierre Maugendre

Conception graphique : Hervé Pichon

Photogravure et imprimerie : Graphic Sud, BP 44, ZAC de Rigoulet, 47552 Boé Cedex.

L'Association ne dispose d'aucun autre moyen financier que les cotisations de ses membres et les cofinancements de partenaires institutionnels, nationaux et internationaux. Les coûts de publication, d'impression et de routage postal de Troas - Le Courrier d'Alliances Internationales sont entièrement financés par la subvention de l'Association Média Développement. Ceci permet de consacrer l'intégralité du produit des dons effectués au profit d'Alliances Internationales à la réalisation des projets gérés par l'Association.

Portrait

Jérôme Mayolle



■ Jérôme MAYOLLE est décédé le lendemain de Noël 2016.

Il avait dirigé l'association « Alliances Internationales » pendant 11 ans avant de retourner en Afrique où il avait déjà séjourné de nombreuses années.

A la fin de ses études médicales, Jérôme passera plusieurs mois au Gabon où il exercera dans un hôpital en pleine forêt. Dans sa démarche de recherche intérieure qui l'habitera toujours, il découvrira la Communauté des Béatitudes au début des années 1980 qu'il rejoindra.

En 1982 il intégrera la 1ère équipe qui relèvera l'hôpital de Kabinda en RDC. Jérôme en sera le directeur de 1985 à 1991, puis de nouveau de 1992 à 1998. Il organisera la zone santé de la région, créant des dispensaires qui maillent le territoire. Il reviendra en France où il dirigera et développera l'association Alliances Internationales (AAI) durant 11 années.

Enfin il repartira en RDC en octobre 2010 d'abord pour Kinshasa où il s'investira dans un projet de développement dans le Bandundu, puis pour M'buji Mayi au Kasaï oriental où il assistera pendant 3 ans le Dr R. Hardi dans sa clinique ophtalmologique. Il était revenu

en France depuis décembre 2015. Jérôme apporta aussi son expertise dans de nombreux pays comme la Centrafrique, le Rwanda, la Côte d'Ivoire, le Congo Brazzaville, dans le cadre de missions d'accompagnement de projets portés par l'AAI.

Sa présence, son action auprès des plus pauvres, notamment dans le domaine médical, auront été un témoignage d'espérance pour beaucoup. Jérôme soit remercié pour le don de toi-même !

par **Jean-Claude Michel**
Directeur de l'AAI

« Mes enfants meurent, qui enverrai-je ? »

C'est cette parole qui a interpellé les membres de la Communauté des Béatitudes pour partir avec peu de choses en RDC à Kabinda afin de remettre sur pied l'hôpital abandonné et ainsi servir les habitants de la région. C'est d'ailleurs à la suite de cette initiative qu'est née l'Association alliances internationales dont le but premier était de soutenir depuis l'Europe l'hôpital.



■ **L'expression « mes enfants »** représentait bien sûr toute une population, mais de fait, beaucoup d'enfants atteints de malnutrition arrivaient et arrivent toujours à l'hôpital dans un état grave parfois irréversible. Les européens que nous sommes ont du mal à s'imaginer les pathologies que l'on peut rencontrer dans de tels contextes.

Ainsi l'enfant est le plus fragile, le plus exposé car encore en croissance et dépendant de sa famille, et lorsqu'il n'a plus de parents, plus de famille c'est terrible ! Il est le premier à souffrir de manques affectifs, de malnutrition, de maladies, de la pauvreté, des conflits armés et de tous les autres maux.

Quelques défis :

■ **La nutrition est un défi alimentaire**

L'amélioration de la nutrition, en particulier des enfants et des femmes, s'impose de plus en plus comme un impératif pour réduire la pauvreté, atténuer les inégalités, et promouvoir durablement le développement économique et social des pays.

■ **Enfants et conflits armés :**

On estime à plus de 250 millions le nombre d'enfants dans le monde grandissant dans des zones et pays touchés par des conflits. Près de 125 millions d'entre eux sont directement impactés par la violence. De nouvelles tendances inquiétantes sont apparues, notamment les enlèvements de masse et la montée d'une extrême violence visant les enfants.

C'est pourquoi la Communauté des Béatitudes, soutenue par l'AAI, s'est investie à Kabinda auprès des enfants malades, au Mali dans l'accueil de mamans seules et enceintes, au Vietnam auprès d'enfants handicapés ou bien en détresse sociale, à Bangui auprès d'enfants subissant les conflits armés, et ailleurs encore.

■ **Dans les pages qui suivent** les actions portées par l'AAI au bénéfice des enfants vous seront présentées. La Communauté et l'Association alliances Internationales se sentent donc concernées au premier chef par toutes ces questions.

Tous ces témoignages nous montrent à quel point l'enfant est vulnérable. Il a fallu attendre 1989 pour que soit édicté un texte juridiquement contraignant qui protège les droits de l'enfant. Il s'agit de la Convention relative aux droits de l'enfant qui a pour objectif de protéger les droits de tous les enfants dans le monde. Cette Convention a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et signée par la France le 26 janvier 1990.

■ **La Convention internationale** des droits de l'enfant a été réalisée sur la base des besoins de l'enfant dans le but que ses droits fondamentaux correspondent au respect de ses besoins de base. Ainsi, les articles de la Convention des droits de l'enfant sont regroupés selon les 4 catégories de droits :

Le droit à la survie (article 6) : il s'agit de l'accès aux services de base (nourriture, eau, logement, soins de santé, éducation...). La Convention définit le droit à la vie et à la subsistance, c'est-à-dire des conditions de vie minimales : un logement, la nutrition et des soins médicaux adéquats.

Le droit au développement (article 6) : ce droit se réfère à tout ce dont a besoin un enfant pour pouvoir s'épanouir pleinement, comme par exemple le droit à l'éducation, au jeu, aux loisirs, aux activités culturelles, l'accès à l'information et la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Le droit à la protection (article 19) : il s'agit de préserver les enfants des abus, de la négligence et de toute forme d'exploitation (abus physique ou mental, traite, exploitation sexuelle, recrutement dans les forces armées...)

Le droit à la participation (article 12) : ce droit permet aux enfants de jouer un rôle actif au sein de leur communauté et dans leur pays. Tous les enfants ont le droit d'être entendus sur les décisions concernant leur vie, selon leur âge et leur degré de maturité.

Et les 4 principes qui subordonnent la mise en œuvre de l'ensemble des droits que la convention prévoit sont : **la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la survie et au développement, le respect de l'opinion de l'enfant.**

Cet instrument juridique est doté d'un mécanisme de contrôle. Le Comité des Droits de l'Enfant est le corps d'experts indépendants qui contrôle l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies par les gouvernements qui ont ratifié la Convention.

■ **Quelques chiffres :**

Aujourd'hui :

- Par rapport aux plus riches les enfants les plus pauvres sont 1,9 fois plus susceptibles de décéder avant l'âge de 5 ans
- **38% des enfants** quittent l'école primaire sans avoir appris à lire, à écrire et à faire des calculs de base
- Un quart des **enfants d'âge scolaire** dans le monde vit dans un pays touché par des crises
- On estime qu'il y a plus de **250 000 enfants soldats** de moins de 18 ans dans le monde
- Dans le monde, **720 millions** de fillettes et de jeunes filles de moins de 18 ans sont mariées parfois de force. Les grossesses précoces mettent en danger leurs vies.

Rendre aux enfants leur dignité, veiller à ce que leurs droits soient préservés et prendre soin d'eux est notre premier devoir.

En disant : « *Si vous ne changez pas pour devenir comme les petits enfants, vous n'entrerez point dans le Royaume des cieux* » Jésus ne fait-il pas de l'enfant un modèle même pour les adultes ?

C'est la question que nous renvoie le Saint Pape Jean Paul II dans sa « Lettre aux enfants ».

par Martine Michel

Ce que dit l'église

Dignité et droits des enfants

■ **La doctrine sociale de l'Église** indique constamment l'exigence de respecter la dignité des enfants : « Au sein de la famille, communauté de personnes, une attention très spéciale sera réservée à l'enfant, de façon à développer une profonde



estime pour sa dignité personnelle comme aussi un grand respect pour ses droits que l'on doit servir généreusement. Cela vaut pour tous les enfants, mais c'est d'autant plus important que l'enfant est plus jeune, ayant besoin de tout, ou qu'il est malade, souffrant ou handicapé ».

■ **La situation d'une grande partie des enfants dans le monde est loin d'être satisfaisante, car les conditions qui favorisent leur développement intégral font défaut, malgré l'existence d'un instrument juridique international spécifique pour garantir les droits de l'enfant**, qui engage presque tous les membres de la communauté internationale. Il s'agit de conditions liées au manque de services de santé, d'une alimentation appropriée, de possibilités de recevoir un minimum de formation scolaire et d'un logement. En outre, de très graves problèmes demeurent irrésolus: le trafic et le travail des enfants, le phénomène des « enfants des rues », l'emploi d'enfants dans des conflits armés, le mariage des petites filles, l'utilisation des enfants pour le commerce de matériel pornographique, à travers aussi les instruments de communication sociale les plus modernes et les plus sophistiqués. Il est indispensable de combattre, au niveau national et international, les violations de la dignité des enfants, garçons et filles, causées par l'exploitation sexuelle de la part des personnes qui s'adonnent à la pédophilie et par les violences de tout genre que subissent ces créatures humaines sans défense. Il s'agit d'actes délictueux qui doivent être efficacement combattus, grâce à des mesures préventives et pénales adéquates, par une action ferme des différentes autorités.

Compendium de la Doctrine sociale de l'Église, Bayard – Cerf – Fleurus-Mame, Paris 2005, §244-245, pp. 142-143.

Alliances Internationales au service des enfants

L'objet statutaire de l'association « Alliances Internationales » (AAI) définit ses actions dans les domaines de la santé, du développement et de la formation. Trois secteurs majeurs qui couvrent l'essentiel des besoins des populations pauvres ... et il n'est rien dit au sujet des enfants ! En fait la question du secours à l'enfance est un thème transversal et dominant qui concerne ces trois domaines d'activité. En témoigne la propre histoire de l'AAI depuis sa création dans les années quatre-vingt.

■ Engagements passés :

Au Rwanda et pendant une dizaine d'années, l'association a accompagné les orphelinats de la « Cité de la Miséricorde ». Cette structure, née au lendemain du terrible génocide qui a meurtri ce petit pays d'Afrique centrale, a accueilli des centaines d'enfants rescapés de la guerre et jetés souvent seuls, sur les routes, sans aucun secours.

Au Congo Brazzaville, Jérôme Mayolle dont nous évoquons la mémoire dans ces pages a œuvré avec l'AAI pour la prise en charge thérapeutique et l'accompagnement d'enfants et d'adolescents affectés par le VIH, très souvent orphelins. Il s'agissait de leur apporter

■ Engagements actuels :

À l'hôpital de Kabinda, en RDC, lieu historique des 1^{ers} engagements de l'AAI, une préoccupation majeure est la **lutte contre la malnutrition** qui affecte en priorité les enfants. Cette prise en charge, à l'unité nutritionnelle intensive, a concerné en 2015, 428 enfants, soit 20 % de toutes les admissions sur l'hôpital. Les 17 décès témoignent de la gravité de cette pathologie. L'intervention thérapeutique est progressive et se déroule sur 4 semaines à partir de la réhydratation avec les soins d'urgence, jusqu'à l'introduction d'une alimentation normale. L'AAI a investi, pour les achats alimentaires, en moyenne 14000 €/an sur les 7 dernières années.

À Bamako au Mali, le foyer maternel Sainte Famille, accueille en moyenne chaque année, **45 à 50 jeunes mamans et leur bébé**. L'enfant est pris en charge dès le sein maternel ! il sera accompagné encore plusieurs mois jusqu'à ce que sa maman (souvent abandonnée) ait acquis assez d'autonomie pour repartir. Le budget de fonctionnement de ce centre est de 19400 € en 2017.

À Tan Thong au Vietnam se poursuit depuis 8 ans l'aide au fonctionnement du centre d'accueil pour **enfants en**



des compléments médicamenteux et alimentaires, de leur fournir une aide à la scolarité ainsi qu'un accompagnement psychologique.

À Bangui en RCA, des centaines d'enfants ont été pris en charge par la Communauté des Béatitudes lors des événements tragiques qui ont secoué le pays en 2014. Cette aide a été apportée en collaboration avec d'autres ONG comme « Save the children », le JRS (Jésuit refugee service), la Croix Rouge internationale, MSF. L'AAI a apporté des aides financières d'urgence pour la prise en charge de cette population.

L'aide à l'enfance domine nos engagements

détresse sociale ou familiale

(aide de l'AAI : 20000 € par an). Certains sont handicapés physiques, sensoriels ou mentaux et demandent des soins appropriés. Depuis 2012 de nouvelles constructions sont entreprises pour rénover complètement les locaux. L'AAI a déjà investi pour cela 100000 €.

Ce dont témoignent ces lignes, c'est que l'aide à l'enfance domine nos engagements et se déroule sur de longues périodes. L'enjeu est de tenir la « distance » en sachant que les résultats s'apprécient sur le long terme quand un enfant a acquis son autonomie. Ce résultat procure une joie indicible (voir les témoignages dans le livre « Pour l'amour de la vie » présenté en page 8).

Jean-Claude Michel
Directeur de l'AAI

Hommage de Kabinda à « docteur Jérôme »¹

■ **Kabinda pleure** aujourd'hui le « docteur Jérôme » (Mayolle), et la Communauté des Béatitudes de Kabinda pleure un frère qui lui était proche et cher. Il a passé 17 années de sa vie à Kabinda, et plus tard encore 4 années à Mbuji Mayi. Jérôme est arrivé jeune médecin au Kasai, plein d'enthousiasme, avec la première équipe venue de France pour répondre à l'appel de l'Eglise et se mettre au service de l'hôpital démuné de tout. Il ne se doutait pas que cette aventure prendrait une telle place dans sa vie, qu'il ne partirait pas avant de voir l'hôpital restauré pour le bien de toute la population et la relève assurée.

Son souci ne s'est pas limité à ce seul hôpital. Il a travaillé sur toute la zone de Santé dont il a reçu la charge comme MCZ² où il implanta les premiers centres de santé. Mieux encore, « docteur Jérôme » ne s'est pas limité à sa vocation de médecin, mais il s'est intéressé à tous les aspects du développement humain. A une époque où l'on parlait beaucoup dans l'Eglise de développement intégral de la personne, il voulait, lui aussi, soutenir de son mieux l'effort des jeunes nations devenus indépendantes, mais qui avaient encore besoin de solidarité et d'assistance. C'est ainsi qu'il s'est lancé dans des projets d'élevage et de développement agricole, qu'il a lutté pour un système économique et commercial plus équitable, surtout lorsque la Communauté lui confia la responsabilité de l'Association Alliances internationales (AAI), qui cherchait l'aide nécessaire pour soutenir des projets humanitaires qui surgissaient non seulement en Afrique, mais aussi en Asie et en Amérique latine.

Dans cette tâche, Jérôme ne se préoccupait pas seulement des besoins matériels et financiers, qui n'en finissent jamais, mais il avait le souci d'aider l'homme à se prendre en charge, à faire face aux défis de la vie, et il donnait une grande place à la formation humaine. Jérôme a fait naître autour de lui non seulement du respect pour tout ce qu'il a réalisé en tant que directeur de l'hôpital ou médecin chef de zone, mais aussi de l'amitié pour la manière dont il exerçait sa charge, suscitant la participation et la collaboration, veillant à tout ce qui pourrait améliorer les conditions de vie et de travail.

Cet amour de l'homme qui stimulait le travail de « docteur Jérôme », Jérôme le vivait aussi dans sa Communauté des Béatitudes. Ce souci de formation et d'émancipation, il l'avait aussi pour ses frères et sœurs dans la vie communautaire. Il est passé dans de nombreuses maisons d'Afrique pour organiser des rencontres, des sessions, soutenir des projets, répondre à des besoins nouveaux.

La Communauté, saisie par l'importance de sa vie liturgique, de prière et par sa mission évangélique,

n'était pas toujours préparée à faire face aux contraintes de la vie économique et sociale. Jérôme s'est investi dans la formation, au sein de la communauté, pour apprendre à gérer des biens tout en gardant l'esprit de pauvreté, pour tenir un secrétariat et une comptabilité tout en s'abandonnant à la Providence, pour chercher des activités génératrices de revenus, tout en travaillant pour le Royaume de Dieu. Jérôme a été d'un secours précieux dans cette étape de la vie communautaire.



■ **Qu'il soit remercié aujourd'hui**, en ce jour où il nous quitte, trop tôt sans doute, mais à l'heure où le Seigneur voulait l'appeler à Lui ! Qu'il trouve auprès de Jésus, le Fils de l'homme, à qui il avait donné sa vie pour L'aimer et Le servir dans ses frères, cette paix, ce bonheur que le monde ne peut nous donner, mais qu'il cherchait pour lui-même et voulait lui apporter !

Il restera proche de nous, lui qui accueillait patiemment et de bon cœur les personnes de passage à Mbuji Mayi, les frères et sœurs de la communauté, ou leurs parents, amis. Jérôme avait un cœur fragile, mais ce cœur était rempli d'attention et d'amour pour celui qui croisait son chemin. Ce cœur a été quelque fois blessé par la dureté et l'indifférence de ceux en qui il avait mis sa confiance et qui ont pu décevoir son amour. Mais tant d'autres l'ont accueilli en reconnaissant en lui un ami sincère et un frère.

Nous croyons que maintenant, dans le cœur miséricordieux de son Seigneur, notre frère Jérôme reçoit en plénitude cet amour infini, qu'il a cherché toute sa vie, et dont il voulait témoigner dans tout ce qu'il a entrepris et réalisé.

Sr Marie de la Croix³
Kabinda le 27 décembre 2016

¹ Témoignage lu le 28 décembre 2016 lors des obsèques de Jérôme Mayolle

² MCZ : Médecin chef de la zone de santé

³ Directrice de l'hôpital et responsable de la Communauté des Béatitudes de Kabinda

Livre

Nous recommandons : « Pour l'amour de la vie »

Jean-Claude MICHEL, Directeur d'Alliances Internationales, qui a rédigé ce livre, raconte :

« Ils sont médecins, éducateurs, jeunes, volontaires, prêtres et religieuses, venus se mettre au service – quelques mois ou toute leur vie – de malades et d'enfants en Afrique ou en Asie. Ils pensaient apporter généreusement leurs talents, leurs compétences, leur aide, mais ce sont eux qui ont peut-être, le plus reçu : une ouverture de l'esprit et du cœur, une consolation, une joie plus grande que les épreuves ! Ils témoignent de ce qu'ils ont vu et vécu. Ils parlent des autres, s'effaçant derrière la dignité des pauvres et des malades qu'ils ont servis. »

Ces récits de mission nous emmènent aux quatre coins du monde et ravivent l'espérance que l'amour de la vie est le plus fort, quelles que soient les situations. Un livre à partager !



Publié aux Editions des Béatitudes.

Vous pouvez vous procurer ce livre en écrivant à :
Editions des Béatitudes – Domaine de Burtin
F 41600 Nouan-Le-Fuzelier

Pour nous soutenir

Fondation TALITHA

En 2015, l'association « Alliances Internationales » (AAI) créait la Fondation TALITHA, abritée par la Fondation CARITAS France. Son objectif : offrir aux amis et donateurs de l'AAI de nouvelles facilités fiscales dans leur soutien aux actions caritatives et humanitaires de la Communauté des Béatitudes.

Talitha et Alliances Internationales agissent en synergie et en complémentarité. En vertu de l'article 885-0 V bis A du CGI, la fondation offre une déduction fiscale égale à 75% du don effectué, dans la limite de 50 000 € par an.



L'impôt s'impose, mais le don se choisit !

Pensez à partager votre ISF, si vous y êtes assujettis,
pour aider les projets de **TALITHA** !

Votre participation peut se faire par un geste simple,
en envoyant votre chèque libellé au nom de « Fondation TALITHA » au
60, Avenue Général Compans – F 31700 Blagnac

ou faites un don en ligne via le site : <https://don.fondationcaritasfrance.org/fondation-talitha>